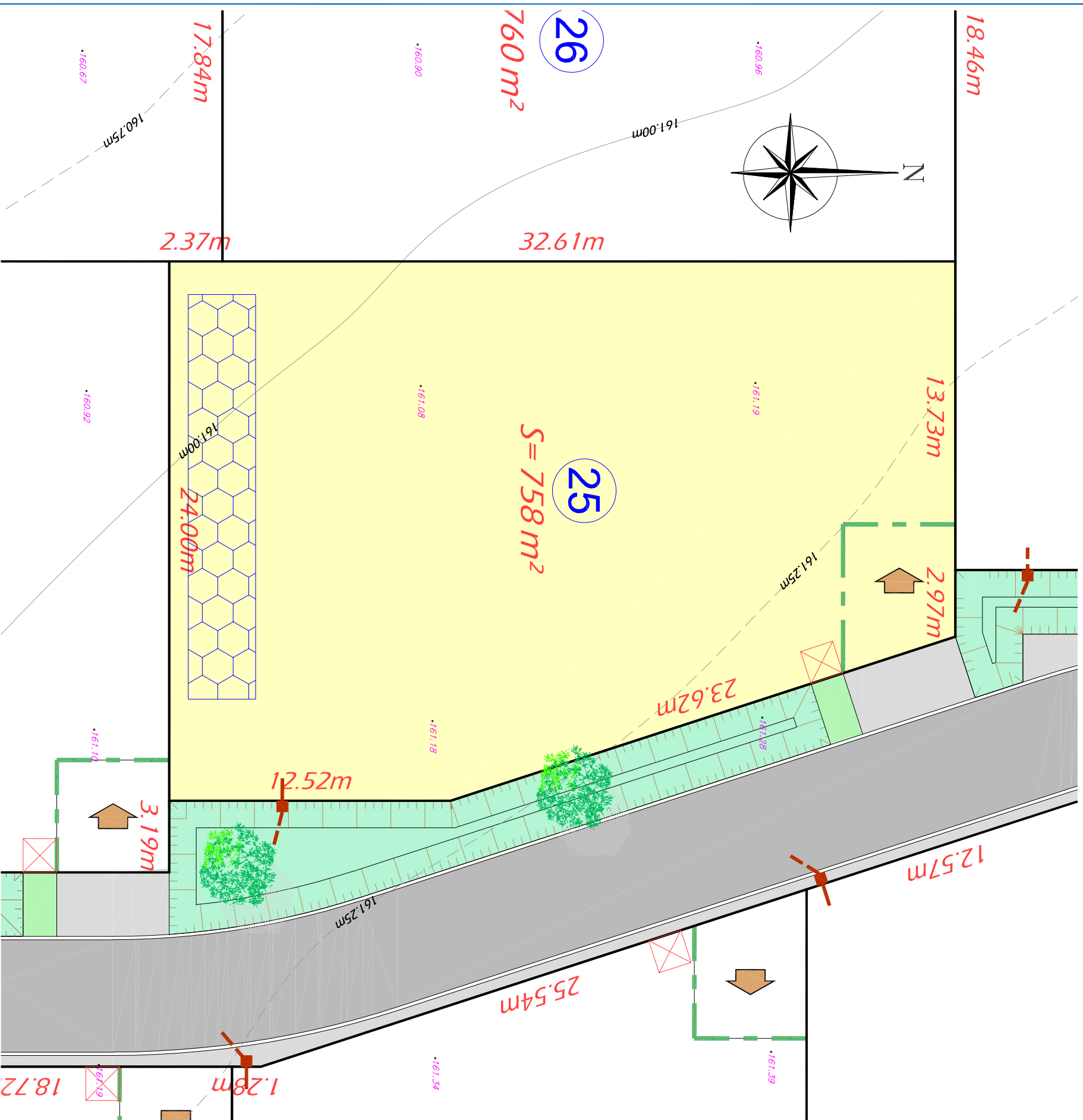


PLAN DE MASSE
Echelle : 1/200



NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE TRAVAUX

- Branchements réseaux divers (Téléphonie, Electricité et Eau potable)
- Boîte de branchement des Eaux Usées

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif. L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

LEGENDE

- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)
- REcul DE PORTAIL imposé
- Périmètre de lotissement
- Exemple d'implantation de massifs drainant (à charge acquéreur) (à titre indicatif)

N.B. L'implantation des massifs drainant présentée sur ce document n'exclut pas la possibilité d'un choix différent du ou (des) maître d'ouvrage lors du dépôt d'un permis de construire.

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux